

Conditions générales Alipro AG, valables à partir du 1^{er} janvier 2022

1. Généralités

Les rapports juridiques entre Alipro AG et le client sont en priorité déterminés selon les conventions écrites arrêtées au cas par cas. Si aucun accord individuel divergent n'a été passé, toutes les affaires traitées entre Alipro AG et le client reposent exclusivement sur les présentes conditions générales. C'est pourquoi des conditions commerciales et d'achat du client ou de tiers ayant une teneur contraire ne sont valables que si et dans la mesure où elles sont expressément reconnues par écrit par Alipro AG. Par la présente, Alipro AG s'oppose explicitement au fait qu'un client renvoie à ses propres conditions générales. Si le client n'est pas d'accord avec cette réglementation, il doit immédiatement en informer Alipro AG par écrit.

Un contrat entre en vigueur à partir du moment où la commande du client a été acceptée par écrit par le biais d'une confirmation de commande. Alipro AG est libre de refuser des commandes sans donner de justification.

2. Prescriptions légales

Sans accord contraire, les produits d'Alipro AG sont conformes aux prescriptions légales faisant foi en Suisse au moment de la livraison.

3. Conditions de livraison

Le délai de livraison commence à courir à la conclusion du contrat et dès que les paiements d'avance éventuels ont été effectués. En l'absence d'accord contraire, les délais et dates de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils se rapportent à la mise à disposition des produits commandés au départ de l'usine Alipro AG à Hittnau.

Les délais de livraison sont prolongés de manière adéquate si le client ne s'acquitte pas de ses devoirs de collaboration ou de paiement, ou s'il s'en acquitte avec du retard, ou si des retards surviennent en cas de force majeure, en raison de mesures officielles, de dérangements, de machines défectueuses ou pour cause de livraison tardive ou défectueuse de matières premières, de produits finis ou semi-finis.

Si le client est en retard pour un versement anticipé ou pour le paiement d'une livraison antérieure, Alipro AG est sans autres habilitée à mettre en attente l'exécution de nouvelles commandes ou à les intercepter entièrement ou partiellement jusqu'à ce que tous les arriérés de paiement aient été réglés.

En raison du retard de livraison, le client ne peut faire valoir ni un droit de résiliation ni des prétentions en dommages-intérêts ni des demandes en réfaction pour des dommages directs ou indirects. Toute responsabilité d'Alipro AG est exclue dans la limite de la recevabilité juridique.

Alipro AG est habilitée à effectuer des livraisons partielles. Elle supporte le surcoût occasionné de ce fait le cas échéant, à condition que ces livraisons partielles ne soient pas la conséquence d'un défaut de coopération ou de retards de paiement du client ou qu'elles n'interviennent pas à sa demande.

4. Prix et conditions

Les prix mentionnés sur les listes de prix d'Alipro AG sont en principe communiqués à titre indicatif et ne sont donc pas contraignants en tant que tels. Tous les prix d'Alipro AG s'entendent hors TVA. Les modifications au niveau des prix, de l'assortiment et des produits demeurent à tout moment réservées.

En cas de livraison sur facture, cette dernière doit être payée dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture, sans aucune déduction. Alipro AG reste propriétaire de toute la livraison jusqu'au paiement de l'intégralité de la facture.

Les livraisons sont effectuées franco domicile ou station en aval à partir d'un montant de CHF 600.–. Pour les commandes inférieures à CHF 600.–, un supplément pour le fret est prélevé, qui couvre les charges de transport effectives.

Un rabais de fidélité est accordé au client sur la base du volume de ventes de l'année précédente. Il est calculé comme suit à partir de la liste des prix bruts en vigueur d'Alipro AG :

Volume de ventes de l'année précédente	Rabais de fidélité
CHF 2'500	2 %
CHF 5'000	3 %
CHF 7'500	4 %
CHF 10'000	5 %
CHF 15'000	6 %
CHF 20'000	7 %
CHF 25'000	8 %

Alipro AG accorde les rabais de quantité suivants :
2,5 % pour toute commande d'au moins CHF 1'200.–
5 % pour toute commande d'au moins CHF 2'400.–

Pour les marchandises qui sont enlevées dans l'entrepôt de Hittnau, Alipro AG accorde un rabais d'enlèvement de 4 %.

Si une autre convention a été passée avec le client au sujet des conditions, il n'est pas possible de faire valoir en plus les conditions susmentionnées.

5. Examen et notification des défauts

Le client doit examiner les produits avec soin et s'assurer qu'ils sont complets, corrects et qu'ils ne présentent pas de défauts. Si Alipro AG est responsable du transport, les envois avec les éventuels dégâts de transport doivent être acceptés sous réserve et signalés immédiatement au transporteur en vue d'établir les faits et de préserver l'ensemble des droits.

Les éventuelles quantités manquantes, erreurs de livraison et/ou déficiences des produits livrés doivent immédiatement être annoncées par écrit à Alipro AG, mais au plus tard huit jours après la livraison des produits au client ou à son transporteur dans l'usine d'Alipro AG, avec la désignation précise des défauts ou inexactitudes constatés. Après l'expiration du délai non utilisé, la livraison est réputée acceptée en ce qui concerne les quantités manquantes, les erreurs de livraisons et les défauts apparents.

Les défauts qui ne peuvent pas être découverts, même par un examen scrupuleux, dans le délai d'examen et de réclamation susmentionné (appelés vices cachés), doivent être communiqués par écrit à Alipro AG juste après leur découverte, avec une description détaillée du défaut.

6. Garantie

Alipro AG garantit l'usage présupposé des produits livrés ainsi que, le cas échéant, leur utilisation selon la spécification du produit. La garantie pour les qualités assurées n'existe que si elle a été donnée explicitement par écrit.

Sont exclus de la garantie les défauts qui sont dus à un traitement ou un stockage non adéquat, au non-respect du mode d'emploi, à des manipulations du produit ou à des influences environnementales et météorologiques préjudiciables.

7. Exclusion de responsabilité

Les autres droits du client à la garantie, en dehors de ceux exercés à l'article 6, quelle qu'en soit la raison légale, mais plus particulièrement le droit à la résolution, à la réfaction et à la réparation des dommages dus à un défaut et aux suites d'un défaut, sont expressément exclus, pour autant qu'ils soient inexistantes en raison de dispositions légales contraignantes.

Sous réserve de dispositions légales contraignantes, le client ne peut nullement prétendre, en vertu du contrat ou dans un cadre extra-contractuel, à un remplacement en cas de dommages n'étant pas survenus au niveau du produit livré, tels que notamment une perte de production, de jouissance, de commandes, d'économies, de bénéfice, et tout autre préjudice direct ou indirect.

L'exclusion de responsabilité s'applique expressément aussi aux prétentions de nature contractuelle ou extra-contractuelle qui sont imputables à des actes et/ou des omissions de représentants, d'employés et d'auxiliaires affectés ou sollicités par Alipro AG.

8. Droit applicable, lieux d'exécution et for

Tous les rapports juridiques entre Alipro AG et le client sont soumis au droit matériel suisse.

En l'absence de convention écrite contraire, le lieu d'exécution de l'ensemble des prestations est le siège d'Alipro AG à Hittnau. L'ensemble des litiges entre le client et Alipro AG relève exclusivement de la compétence des tribunaux au siège d'Alipro AG. Alipro AG est toutefois habilitée à saisir toute autre juridiction autorisée pour faire valoir ses droits à l'encontre du client.

9. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date mentionnée ci-dessus en premier lieu et remplacent toutes les versions antérieures dès leur entrée en vigueur. Ces conditions générales sont valables pour l'ensemble des contrats prenant effet à partir de leur entrée en vigueur. Pour les relations commerciales existantes, les présentes conditions générales sont valables lors de la première livraison qui suit leur entrée en vigueur.

Alipro AG
Oberdorfstrasse 4
8335 Hittnau
+41 (0)43 288 20 20
info@alipro.ch